



TERMES DE REFERENCE

EVALUATION FINALE DU PROJET PRO-ACT II

" Renforcement des capacités de résilience et amélioration de la sécurité alimentaire dans l'Adamaoua et l'Est "

Code Projet : 19053

Novembre 2020

1. CONTEXTE DE L'EVALUATION

a. Informations générales

Première Urgence Internationale (PUI) est une organisation non gouvernementale de solidarité internationale, à but non lucratif, apolitique et laïque. PUI est née de la fusion en 2011 entre deux ONG françaises : Première Urgence et Aide Médicale Internationale. Sa mission est de couvrir les besoins fondamentaux des victimes civiles mises en péril, marginalisées ou exclues par les effets de catastrophes naturelles, de guerres et de situations d'effondrement économique. Pour ce faire et en fonction des contextes, PUI intervient dans 8 domaines complémentaires : la santé, la sécurité alimentaire, la nutrition, la réhabilitation et la construction d'infrastructures, l'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement, la relance économique, l'éducation et la protection.

Présente depuis 2008 au Cameroun, PUI s'est consacrée à la résolution des difficultés dans les secteurs de la sécurité alimentaire et de l'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement. Les actions ciblent les réfugiés centrafricains installés à l'est du pays depuis 2006 (régions de l'Est et de l'Adamaoua) et les populations d'accueil. Les programmes ont évolué afin d'accompagner la progressive autonomie en sécurité alimentaire de ces populations réfugiées centrafricaines, la plupart souhaitant rester définitivement au Cameroun. Le volet EHA progresse également vers une stratégie de responsabilisation à différents niveaux (des usagers aux responsables communaux), notamment dans un contexte de décentralisation de la gestion de l'eau de l'Etat vers les communes. L'arrivée de nouveaux réfugiés centrafricains

en 2014 amène PUI à proposer une réponse d'urgence en s'orientant vers les points d'entrée frontaliers et les sites d'accueil (camps en retrait de la frontière), à travers des activités de gestion de camps, EHA, abris et moyens d'existence. En outre, compte tenu du fait que les réfugiés s'installent également dans de nombreux villages de la zone, PUI mène une réponse adaptée à cette configuration. PUI est restée gestionnaire de plusieurs des sites de réfugiés centrafricains à l'Est et dans l'Adamaoua jusqu'au 31/12/2019 et mène de nombreuses activités dans les villages d'accueil de la zone.

b. Le projet PRO-ACT

Cette évaluation fait partie d'un projet intitulé Pro-Résilience Action (PRO-ACT) dont la zone d'intervention s'étend sur les régions de l'Est et de l'Adamaoua, Cameroun.

En réponse à la pression sur les ressources naturelles due à l'afflux massive des réfugiés centrafricains au Cameroun depuis 2013, l'Union Européenne a financé le consortium PRO-ACT dont la première phase qui a été conduite par 5 ONGs (PUI, ACF, CARE, CrF et SI) a pris fin en juin 2019. Pour renforcer les acquis de la première phase, le financement a été obtenu pour une seconde phase de 24 mois qui a démarré le 1^{er} juillet 2019 et est conduite par un consortium de deux ONGs de la première phase à savoir Première Urgence Internationale et Solidarités International.

Comme le PRO-ACT I, le projet PRO-ACT II est une action multisectorielle qui vise les populations réfugiées et hôtes très pauvres et vulnérables de 6 communes des départements du Lom et Djèrem (région de l'Est) et du Mbéré (région de l'Adamaoua).

L'objectif général du PRO-ACT est de réduire l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en s'attaquant aux causes profondes de la vulnérabilité et en réduisant l'impact négatif des stress et des chocs dans les régions de l'Est et de l'Adamaoua, via deux objectifs spécifiques :

- 1) Renforcer la capacité des personnes affectées par l'insécurité alimentaire à se préparer, faire face et se remettre suite aux chocs ;
- 2) Renforcer les capacités de réponse et de gestion des institutions publiques et des organisations privées afin de modérer l'impact des chocs et faire baisser la fréquence de leur traduction en crises alimentaires.

Les approches méthodologiques et stratégies de mise en œuvre ont été développées en amont de l'implémentation des actions de manière consensuelle et la feuille de route a été suivie par les deux ONG partenaires du consortium. Pour une meilleure réussite de l'action, une coordination des actions, basée sur la concertation avec toutes les parties prenantes et les autres intervenants a été assurée par le Lead du Consortium (Première Urgence Internationale). Plusieurs acteurs locaux (Organisations de la Société Civile, autorités administratives, coutumières et communales, les services déconcentrés de l'Etat) ont été impliqués à toutes les étapes des activités entreprises par les deux ONG partenaires avec pour effet une meilleure participation et appropriation de l'action par ces derniers.

c. L'évaluation

Conformément au contrat signé entre la DUE et le chef de file du consortium (PUI), il est prévu une évaluation finale à la fin du projet. Les présents termes de référence sont élaborés dans ce contexte et sur la base du document projet.

2. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

La présente évaluation a pour objectif de faire le bilan de l'exécution du Projet PRO-ACT II afin de fournir aux parties prenantes des informations d'appréciation des réalisations du projet, de tirer des enseignements et de capitaliser sur les bonnes pratiques ainsi que des recommandations à prendre, d'une part a) pour la prise en main des activités par les partenaires étatiques (services techniques, autorités, plateformes), et d'autre part b) pour l'orientation de futures éventuelles interventions dans la zone.

De façon spécifique, il s'agira de :

- Evaluer les résultats atteints et les activités mises en œuvre par rapport aux objectifs fixés dans le document du projet ;
- Dresser un état des lieux :
 - Du transfert de compétences vers les six communes du projet et notamment en termes de gestion de l'eau (amélioration des capacités, existence d'une stratégie) et d'intégration et d'appropriation des méthodes et outils déployés lors du projet (ATPC, CHAST, SCAP, CVCA, etc.)
 - Du niveau d'appropriation communautaire (populations hôtes et réfugiés) des actions principales du projet et des facteurs contribuant / pouvant contribuer à cette appropriation;
 - Des informations sur des changements dans les taux de malnutrition, maladies hydriques et mortalité (informations qualitatives à collecter dans les communautés et quantitatives auprès des formations sanitaires) ;
 - Des effets inattendus, positifs et négatifs du projet ;
 - Des liens existants et potentiels avec les différentes parties prenantes :
 - Les actions des autres partenaires de développement
 - Les services techniques déconcentrés de l'Etat
 - Les programmes nationaux et les politiques nationales notamment de décentralisation
- De formuler des recommandations et des propositions opérationnelles concrètes à direction des Maires, sous-préfet, Préfet, Gouverneurs et STD afin que les actions entreprises puissent perdurer
- De formuler des recommandations et des propositions opérationnelles concrètes en vue du développement éventuel de projets ultérieurs et notamment :
 - Identifier les activités dont l'effet de levier est le plus important et cadrent le plus avec les besoins restants à couvrir
 - Evaluer la pertinence et les opportunités d'étendre l'action à d'autres communes.

L'évaluation devra analyser le projet à la lumière des critères suivants :

La pertinence : le bien-fondé de l'action au regard des objectifs et enjeux déterminés au démarrage du programme. Le programme sera évalué au niveau de sa conception, activités,

applicabilité sur le terrain et résultats escomptés. Le programme a-t-il atteint ses résultats et si non, pour quelles raisons ?

La cohérence : la mission analysera d'une part la cohérence interne du projet c'est-à-dire la concordance des moyens et outils mobilisés pour concourir à la réalisation des objectifs, et d'autre part la cohérence externe en appréciant le rôle du projet dans la mobilisation des autres partenaires et le degré de leur implication pour la réalisation des activités.

L'efficacité : l'appréciation du degré de réalisation des objectifs de l'action (niveau de réalisations des activités et d'atteinte des objectifs), l'effectivité de l'action, ainsi que ses éventuels effets attendus et non attendus (positifs ou négatifs) ;

La durabilité : Les résultats et impacts obtenus sont-ils de nature à se maintenir, voire à s'amplifier, dans le temps ? Et si oui, à quelles conditions ? L'appropriation par les bénéficiaires, les aspects socio-culturels, l'aspect genre et la viabilité environnementale devront être prise en compte comme facteurs de durabilité.

L'impact : la mission appréciera les effets et les impacts à court et moyen terme en analysant les réalisations.

3. PLAN DE TRAVAIL

La méthodologie reste à l'initiative du consultant pour la réalisation de la mission d'évaluation. Néanmoins elle devra prévoir :

- L'étude et l'analyse de l'ensemble de la documentation et recherche documentaire produite par le projet (Etudes, enquêtes, reporting intermédiaires, etc.) ;
- La visite des activités et des réalisations du projet ;
- La réalisation d'entretiens avec les principales parties prenantes du projet (bénéficiaires, OSC, services techniques, autorités, etc.) ;
- Des réunions de restitution auprès de la coordination, des partenaires et du bailleur du projet.

4. MODALITES ET MISE EN ŒUVRE DE L'ÉVALUATION :

a. Calendrier de la mission

La mission d'évaluation se déroulera idéalement en **mars** pour une durée à définir par le consultant (maximum 6 semaines) et qui devra prévoir :

- Analyse de la documentation
- Visites de terrains : suivi des activités et rencontres avec les parties prenantes sur les 2 départements concernés par le projet (Lom et Djerem, Mbéré)
- Restitution locale et élaboration du rapport et restitution au niveau de la coordination

b. Compétences requises

Le consultant sera un(e) expert(e) national(e) et/ou international(e) en humanitaire ou développement et disposant d'une expérience solide dans la conduite d'évaluations de projets sous financement de l'UE notamment. Il ou elle devra répondre aux critères suivants :

- Diplôme d'études universitaires supérieures en Sciences sociales ou politiques ou économiques, Agronomie, ou tout autre domaine pertinent ;
- Expérience significative en région subsaharienne et plus particulièrement en Centrafrique et au Cameroun. La connaissance du contexte de décentralisation au Cameroun est un plus ;
- Expertise technique dans plusieurs des domaines suivants : sécurité alimentaire et nutritionnelle, relance économique, genre, eau-hygiène-assainissement, ingénierie sociale, développement durable, renforcement institutionnel, gouvernance territoriale, résilience climatique ;
- Bonne connaissance des concepts de résilience et de redressement économique,

c. Livrables attendus

Une semaine après le début de sa mission, il est attendu du consultant une présentation de sa méthodologie de travail envisagée.

En fin de mission, le consultant devra produire un rapport de 30 pages (hors annexes) qui comprendra les éléments suivants :

- Une fiche de synthèse avec les principales conclusions et recommandations de l'évaluation (2 pages maximum) ;
- Un résumé exécutif (4 à 5 pages maximum) ;
- Un rapport principal reprenant :
 - o Le contexte
 - o Les objectifs et la méthodologie de l'évaluation
 - o Les résultats détaillés de l'évaluation y compris les perspectives et les recommandations émises par le consultant
 - o Des annexes qui reprendront le réalisé de la mission, les différentes visites effectuées et des comptes rendus succincts des rencontres avec les différentes partie-prenante ;
- Une présentation power point des résultats de l'évaluation ;
- Une restitution auprès des membres du consortium ;
- Une restitution sur le terrain auprès des autres parties prenantes du projet axé sur les pistes entrevues pour parachever la stratégie de sortie.

d. Modalités pratiques

Lieu de la mission

La mission se déroulera au Cameroun sur les lieux suivants :

- Yaoundé : au siège de la coordination de la mission Cameroun de PUI
- Région de l'EST : Communes de Bétaré-Oya et Garoua-Boulaï (Solidarités International)
- Région de l'Adamaoua : Communes de Dir, Meiganga, Djohong et Ngaoui (Zone d'intervention de PUI)

Moyens logistiques

Le consultant prendra à ses propres frais les déplacements internationaux et nationaux, l'hébergement et la restauration de son équipe. Il fournira également le matériel informatique nécessaire à l'exécution de sa prestation.

e. Critères de sélection de l'évaluateur

La sélection du consultant tiendra compte des items suivants :

- Correspondance entre l'offre et la demande (critères d'exclusion/admission)
- Qualité générale de l'offre (30%)
- Qualité de l'approche participative (20%)
- Références apportées par l'expert (20%)
- Prix proposé (30%)

f. Modalités financières et de réponse

La proposition financière présentée par le consultant devra comprendre l'ensemble des coûts liés à la prestation : les honoraires du consultant ou de son équipe, leur per diem et les frais de transports.

Les modalités financières seront précisées lors de la signature du contrat.

Les propositions méthodologiques et financières, accompagnées du/des CV du ou des consultants et de leurs références, devront être envoyées à Première Urgence Internationale, au plus tard le **dimanche 27 décembre 2020** par email aux adresses suivantes : nbenliel@premiere-urgence.org, cdm-adj-prog@premiere-urgence.cm